

6 Société et Culture

Éducation/Sensibilisation au harcèlement en milieu scolaire/"Cri de cœur au LPIG

"Aidez-nous à vous aider"

Anita J. TSOUMBA

Libreville/Gabon

QUELLE attitude adopter pour ne pas subir les représailles de la part de son bourreau ? Que faire pour ne plus être harcelé par ses camarades ? Face à un enseignant harceleur qui a toujours raison et une administration scolaire qui ne prend pas toujours en considération les plaintes des élèves, comment faire ? Ce sont, entre autres, les préoccupations au menu des échanges, hier, entre les élèves du lycée Paul Indjendjet Gondjout (LPIG) et les membres de l'association "Cri de cœur" contre le harcèlement en milieu scolaire (CCHS). Après l'Institution Immaculée Conception (IIC) et le lycée national Léon Mba, la caravane de sensibilisation au harcèlement en milieu scolaire lancée en novembre 2017 par le mouvement associatif regroupant des professionnels (gynécologues, psychiatres, psy-

chologues, juges, etc.) et des parents d'élèves, le tour est revenu, hier, aux élèves de l'ex-lycée d'État de l'Estuaire de recevoir les membres de "Cri de cœur". Ces derniers ont pu informer les apprenants de leurs droits et devoirs face au phénomène grandissant qui s'installe sournoisement dans l'école gabonaise.

« Vous ne venez pas à l'école pour vous faire harceler, encore moins pour être des bourreaux pour vos camarades. Face au phénomène du harcèlement, aidez-nous à vous aider ! », a lancé, d'entrée, Marie-Florentine Ndembet, présidente de l'Association. Définissant, par ailleurs, la notion de harcèlement, elle a expliqué aux élèves que « le harcèlement est une forme de violence à répétition qui se présente sous des formes variées. Psychologique, physique, verbale, etc. Ce n'est pas une brimade, d'autant qu'une relation de dominant et de dominé s'installe. Et être sujet au harcèlement a un impact négatif sur la vie. Certains vont



Photo : AJT

Marie-Florentine Ndembet, présidente de l'Association "Cri de cœur" répondant aux questions des élèves.

manquer de sommeil, d'autres vont se suicider, manquer d'estime de soi, le repli sur soi-même. Aucun parent ne veut cela pour son enfant», a-t-elle martelé.

Après, ce fut la phase des échanges : des témoignages d'élèves victimes et de bourreaux. Un sketch mettant en scène les contours du harcèlement en milieu scolaire, un exposé sur les causes, les conséquences, les droits et devoirs d'un élève victime et/ou auteur de harcèle-

ment à l'école.

CONSEILS PRATIQUES

Pour les élèves, l'initiative est à saluer : « J'ai été victime de harcèlement dans mon ancien établissement, Louis Bigman, et je puis vous dire que ce n'était pas facile. Se faire fouiller les poches et se voir dépouiller, c'est dur. J'ai posé maintes fois le problème à la direction de l'établissement, et celle-ci semblait négliger l'affaire, me renvoyant chaque fois. "Ça va s'arranger", me disait-on sans réa-

gir. Pour moi, cette sensibilisation est donc la bienvenue, d'autant plus qu'elle nous encourage à dénoncer. Cela va nous rendre plus forts, puisque je sais désormais que face à ce phénomène, j'ai des droits et des devoirs », a confié le jeune Elwine Gabriel Mboh Obiang.

Un avis partagé par le responsable de l'établissement d'accueil : « "Cri de cœur" vient d'ouvrir une brèche et nous allons la saisir pour renforcer le dispo-

sitif de fouille, conseil de discipline, déjà en place pour lutter contre les violences en général au sein de notre établissement. En créant des clubs citoyens dans lesquels les membres pourront parler de questions de harcèlement, en vue d'un objectif zéro harcèlement dans notre lycée », a confié le proviseur du LPIG.

A noter que pour lutter contre le harcèlement au sein de leur établissement et même ailleurs, des conseils pratiques ont été donnés aux élèves, afin que soit levé le mutisme autour du phénomène, qui n'est pas sans conséquences sur la vie des élèves sujets à ce type de violence. Toute victime doit se rendre immédiatement chez les responsables de l'établissement (surveillants, censeurs, proviseur, services sociaux) afin de les en informer, pour que des sanctions soient prises à l'égard du bourreau.

La victime peut également se rendre au bureau d'un juge pour mineurs.

En cas de harcèlement ou violence

La victime doit en parler

AJT

Libreville/Gabon

LES échanges, hier, entre les membres de l'Association "Cri de cœur contre le harcèlement en milieu scolaire" et les élèves du lycée Paul Indjendjet Gondjout (LPIG) ont permis, entre autres, de mettre en exergue les mesures prévues par la législation en la matière.

Protection de la victime et représailles contre le bourreau ont été exposés par le 4e juge des mineurs.

Ainsi, au regard des fléaux nouveaux qui se développent dans la société gabonaise, depuis les années 90, le législateur a décidé de corriger certaines dispositions, notamment par la Loi 2010 où on prévoit une protection spéciale pour le mineur délinquant et le non-délinquant. « Le Code pénal dans sa globa-



Photo : AJT

Les professionnels, membres de l'Association et les responsables de l'établissement lors des discussions au LPIG.

lité prévoit, en cas de harcèlement dans ses Articles 230 et 256 et suivants, des sanctions par rapport à des atteintes à l'intégrité physique de la personne ou des blessures psychologique qu'un adulte ou un enfant peut exercer sur les mineurs. A l'exemple des viols, des atteintes à la pudeur, des crimes, ces personnes peuvent faire l'objet d'emprisonnement. La loi est là pour réprimander, pour matraquer ces personnes », a renseigné Me

Chimène Mfolo, 4e juge des mineurs au Tribunal de Libreville.

Toutefois, a-t-elle instruit, pour que le législateur fasse son travail, il revient à la victime de faire le premier pas. « La victime doit faire le premier pas et dénoncer ce qu'elle subit. Sinon, l'État ne pourra rien faire. Que ce soit à l'école, à la maison, au quartier, allez, faites ce pas, parlez-en à quelqu'un. N'ayez pas peur ! », a conseillé la juge.

Santé maternelle et infantile

En finir avec les décès pendant et après la grossesse

R.H.A

Libreville/Gabon

LA mortalité maternelle est le décès de la femme durant la grossesse ou à la suite de l'accouchement. D'après les spécialistes, c'est "le décès d'une femme survenu au cours de la grossesse ou dans un délai de 42 jours après sa terminaison, quelles qu'en soient la durée et la localisation, pour une cause quelconque déterminée ou aggravée par la grossesse ou les soins qu'elle a motivés, mais ni accidentelle, ni fortuite".

Pour tenter d'endiguer ce mal, qui constitue un véritable problème de santé publique, la Direction nationale de santé maternelle

et infantile (DNSMI) conduite par Dr Jonasse Solange Ndembi Antimi organise, depuis mercredi, au Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL) une revue ou analyse des décès maternels survenus dans les formations sanitaires du territoire national. Une rencontre au cours de laquelle est faite une analyse approfondie des causes de mortalité maternelle survenues ces dernières années. Médecins gynécologues, sages-femmes ont, durant deux jours, tenté d'apporter des solutions à ces questions qui préoccupent à la fois les populations et le gouvernement.

Parmi les causes de décès maternels, il faut compter les hémorragies, l'hyper-



Photo : Rudy Hombenet

La directrice de la Santé maternelle et infantile (d), Dr Ndembi Antimi, dirigeant les débats.

tension artérielle et ses complications, les infections et surtout les avortements qui touchent surtout les adolescentes. Cette analyse des décès maternels survenus dans les formations sanitaires consiste à « rechercher de manière qua-

litative et approfondie, les causes et les circonstances ayant entouré les décès maternels survenus dans les formations sanitaires. » L'objectif étant de retracer le parcours des femmes décédées dans une structure sanitaire, afin d'iden-

tifier les facteurs évitables auxquels on peut remédier, en vue d'améliorer les soins maternels à l'avenir. Les participants ont ainsi identifié les décès maternels à analyser, réuni les dossiers des femmes décédées au Chul, préparé le résumé clinique et organisé une séance d'analyse. Cependant, pour de meilleurs résultats, il a été préconisé que les communautés puissent s'impliquer dans cette lutte qui ne concerne pas que les praticiens. Ces communautés doivent également voir les responsabilités qui sont les leurs. Il y a des comportements que les femmes elles-mêmes adoptent en mettant en péril leurs santé et celle de leurs enfants.

« On entend certain dire que quand une femme a des

pieds enflés, c'est une bonne chose, c'est le bébé qui grossit, il n'est donc pas nécessaire d'aller à l'hôpital. Pourtant, pour nous personnel médical, c'est déjà mauvais signe. Ou même ne pas aller à l'hôpital à temps, garder ses contractions à la maison pour ne pas durer en salle d'accouchement. Ce sont autant d'idées qui favorisent la mortalité maternelle », déplore Dr Ndembi Antimi.

Aujourd'hui, c'est le Centre hospitalier régional Estuaire de Mélen qui se réunira pour réfléchir sur la même question. Puis, ce sera au tour du Centre hospitalier universitaire d'Angondjé (CHUA) (le 23 janvier) et de l'hôpital de coopération égypto-gabonaise le 24 janvier 2018.